

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique

Niveau II

Site: http://www.emploi.gouv.fr

REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique

1. Références de la spécialité

Niveau: II

Code(s) NSF: 326 t - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission-

Code(s) Rome: M1805

Formacode: 31098, 24284, 31068, 31067, 31054

Date de l'arrêté : 11/02/2013

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 19/02/2013

Date d'effet de l'arrêté: 18/12/2013

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

- > Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :
- a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une présentation différée d'un projet. Ce projet est réalisé par le candidat dans le cadre d'un projet informatique en entreprise. Lors de l'épreuve, le candidat présente au jury son dossier de projet.

Cette présentation se poursuit par un entretien technique. Le jury vérifie la maîtrise des compétences couvertes par le projet, puis évalue les compétences non couvertes.

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet. Le candidat s'assure au moyen du référentiel que le projet couvre des compétences issues de chacune des trois activités du titre, dont certaines sont obligatoires. La liste des compétences couvertes est jointe au dossier de projet.

b) <u>Du dossier de synthèse de pratique professionnelle</u> (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	3/26

- d) <u>D'un entretien final</u> avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.
- Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	4/26

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel CDI

Evaluations							1	étail de l'orgar	•		
complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP											
- Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet - Mise en situation De Comprésentation différée d'un De Comprésentation d'un de Comprésentation d'un d'un de Comprésentation d'un d'un d'un d'un d'un d'un d'un d'u	Développer des Développer des Concevoir une be Mettre en place Développer des Utiliser l'anglais Concevoir une a Collaborer à la COévelopper des Construire une a Développer une Préparer et exé	interface utilisateur composants d'accès a s pages web en lien ave base de données une base de données composants dans le la dans son activité profe	ec une base de donne angage d'une base de essionnelle en inform rmatique en couches e numérique d'une application	e données		00 h 40 mn	compéten * pour l'ac - Maquett - Dévelop - Dévelop * pour l'ac - Utiliser l' informatiq * pour l'ac - Concevo - Dévelop				
		·					Le dossier de projet à préparer en vue de l'épreuve respecte ce plan type : - Résumé du projet en anglais (abstract) d'une longue d'au moins 200 mots - Liste des compétences du référentiel qui sont couve par le projet - Cahier des charges ou expression des besoins de l'application à développer - Spécifications fonctionnelles - Spécifications techniques - Réalisation - Gestion de projet Sa longueur hors annexes est de 40 à 80 pages, ave				
<u> </u>	Libellé abrégé CDI	Code Titre Professionnel TP-01281	Type de document RC	Version 02	Date de mise à jo 04/03/2013	Date dei 19/02		Page 5/26			

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			60000 signes au minimum. Un mois avant la session de validation, le candidat remet à l'organisateur un résumé du cahier des charges du projet, d'une longueur de 200 à 300 mots. Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation réalisé en amont de l'épreuve, et selon ce canevas : - Présentation de l'entreprise et/ou du service - Contexte du projet (cahier des charges, contraintes, livrables attendus) - Gestion de projet (planning et suivi, environnement humain et technique, objectifs de qualité) - Analyse - Conception et codage - Présentation des éléments les plus significatifs de l'interface de l'application - Synthèse et conclusion
- Questionnaire professionnel			
- Entretien technique	Maquetter une application Développer une interface utilisateur Développer des composants d'accès aux données Développer des pages web en lien avec une base de données Concevoir une base de données Mettre en place une base de données Développer des composants dans le langage d'une base de données Concevoir une application Collaborer à la gestion d'un projet informatique Développer des composants métier Construire une application organisée en couches Développer une application de mobilité numérique Préparer et exécuter les plans de tests d'une application Préparer et exécuter le déploiement d'une application	00 h 30 mn	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	6/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Entretien final		00 h 20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP Le jury vérifie la capacité du candidat à enchainer les trois activités du titre. Il revient notamment sur la gestion des projets et sur la qualité des développements.
	Par candidat, durée de l'épreuve	01 h 30 mn, o	dont 01 h 30 mn devant le jury,

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Le candidat s'assure au moyen du référentiel d'emploi que son projet couvre a minima certaines compétences issues de chacune des trois activités du titre. La liste de ces compétences est fournie dans le tableau ci-dessus.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	7/26

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionne	elles du titre et les critères d'évaluation	Session Tit	re Professionnel	- Moda	alités d	l'évaluation
		Evaluations complémentaires	Epreuve de s	synthèse		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoiremen introduit dans l'entretien final
Développer des composants d'interface						
Maquetter une application	La maquette prend en compte les spécificités fonctionnelles décrites dans les cas d'utilisation ou les scénarios utilisateur L'enchaînement des écrans est formalisé avec un diagramme		⊠		X	
Développer une interface utilisateur	L'interface est conforme à la maquette de l'application Le jeu d'essai fonctionnel est complet Le code source des composants est documenté		×		X	
Développer des composants d'accès aux données	Les traitements relatifs aux manipulations des données répondent aux fonctionnalités décrites dans le dossier de conception technique		X		X	
Développer des pages web en lien avec une base de données	Les pages web répondent aux fonctionnalités décrites dans le cahier des charges L'architecture de l'application répond aux bonnes pratiques de développement d'application web		⊠		X	
Développer la persistance des données					•	
Concevoir une base de données	Le schéma entité association couvre les règles de gestion sur les données Le schéma respecte le formalisme du modèle entité association Le schéma physique de la base de données est normalisé		☒		X	
Mettre en place une base de données	La base de données est conforme au schéma physique L'intégrité des données est assurée La base de données de test peut être restaurée en cas d'incident		X		X	
Développer des composants dans le langage d'une base de données	Les traitements relatifs aux manipulations des données répondent aux fonctionnalités décrites dans le dossier de spécifications Les cas d'exception sont pris en compte L'intégrité des données est maintenue		×		X	
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique	La communication écrite en anglais est rédigée de façon adaptée à l'interlocuteur et sans faute nuisant à la fiabilité de l'échange La communication technique orale en anglais est réalisée de façon simple sur des sujets professionnels, en face à face ou au téléphone		⊠			
Libellé abrégé Co CDI	de Titre Professionnel Type de document Version Date de mise à jo TP-01281 RC 02 04/03/2013	ur Date dernier J	O Page 8/26			

Les compétences professionne	elles du titre et les critères d'évaluation	Session Titi	e Professionnel -	Moda	ilités d	'évaluation
		Evaluations complémentaires	Epreuve de s	ynthèse		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Développer une application n-tiers						
Concevoir une application	Les cas d'utilisation couvrent l'ensemble des exigences utilisateur exprimées dans le cahier des charges Les classes d'analyse et de conception sont définies L'architecture technique est conforme aux bonnes pratiques d'une architecture répartie		区		X	
Collaborer à la gestion d'un projet informatique	Le suivi des activités ou des tâches est mis en œuvre à partir du planning défini Les procédures qualité sont mises en œuvre		X		X	
Développer des composants métier	Les bonnes pratiques de conception objet sont appliquées Les composants métier sont conformes aux diagrammes de classes et de composants Les règles métier sont implémentées dans les classes métier avec les cas d'exception		X		X	
Construire une application organisée en couches	La répartition des composants de l'application est conforme à l'architecture n-tiers Les composants d'interface répondent aux fonctionnalités décrites dans le dossier de conception L'application est sécurisée pour chaque couche impliquée		X		X	
Développer une application de mobilité numérique	Les fonctionnalités de l'application sont conformes au cahier des charges fonctionnel L'ergonomie respecte l'expérience utilisateur du matériel cible mis en œuvre Les composants sont opérationnels		X		X	
Préparer et exécuter les plans de tests d'une application	Le plan de tests couvre l'ensemble des fonctionnalités retenues pour l'informatisation		X		×	
Préparer et exécuter le déploiement d'une application	Le déploiement est formalisé à partir d'un diagramme	П	X		×	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	9/26

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les <u>compétences professionnelles transversales</u> évaluées lors de la session du titre*

Compétences trans	sversales et critères d'évaluation	Rapp d	s			
		Evaluations complémentaires	Epreuve de	synthèse		
Compétences transversales	Critères d'évaluation	à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Elément obligatoirem ent introduit dans l'entretien final		
Actualiser et partager ses compétences en conception et développement informatique	Une démarche de contribution à un forum ou à une communauté est connue				X	
Organiser son activité en conception et développement informatique	Le planning initial individuel est créé Les comptes rendus d'activité sont créés		X			

^{*} Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	10/26

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

L'organisateur remet aux membres du jury, deux semaines avant la date de l'épreuve, une liste récapitulative des résumés des projets de chaque candidat. Ces résumés sont rédigés par les candidats sur la base du cahier des charges de leur projet en entreprise.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais et de l'exposé du candidat.

Le niveau demandé est a minima celui spécifié dans le référentiel d'emploi (suivant le cadre européen commun de référence pour les langues, niveau B1 en compréhension de l'écrit, niveau A2 en compréhension de l'oral, et niveau A2 en expression écrite et orale).

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	11/26

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique

> Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

La présentation orale, l'entretien technique et l'entretien final ont lieu dans des locaux équipés à ces fins.

> Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Local pour la présentation orale et l'entretien technique	Mettre en place les équipements nécessaires à la présentation.
	Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.
Local pour l'entretien final	Installer les isolations phoniques nécessaires dans le cas où des jurys se tiennent dans le même local.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page	
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	12/26]

> Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Machines et matériel	Un vidéoprojecteur connecté à un micro-ordinateur équipé des logiciels bureautiques standards	
	Un tableau blanc pour la vidéoprojection et les explications écrites du candidat	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	13/26



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Développer des composants d'interface

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	⊠ ⊠	Développer des pages web en lien avec une base de données Développer une interface utilisateur Maquetter une application Développer des composants d'accès aux données	00 h 30 mn	Avant la session de validation, le candidat choisit une réalisation logicielle dont il est l'auteur. Cette réalisation couvre au moins deux compétences parmi celles mentionnées ci-contre. Il rédige un dossier technique incluant : - La liste des compétences couvertes par la réalisation logicielle - Soit le cahier des charges, soit l'expression des besoins de l'application à développer ou à modifier - Les spécifications fonctionnelles - Les spécifications techniques - La réalisation Le candidat présente aux évaluateurs sa réalisation logicielle à l'aide d'un support de présentation réalisé au préalable. La présentation est structurée en adaptant ce canevas au contexte de la réalisation logicielle : - Contexte de la réalisation - Analyse - Conception et codage - Présentation des éléments significatifs de l'interface - Conclusion
Questionnaire professionnel				

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	16/26

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Entretien technique		Développer des pages web en lien avec une base de données Développer une interface utilisateur Maquetter une application Développer des composants d'accès aux données	00 h 10 mn	Après la présentation, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de son dossier technique et de sa présentation.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP		Développer des pages web en lien avec une base de données Développer une interface utilisateur Maquetter une application Développer des composants d'accès aux données	00 h 20 mn	Le candidat décrit dans cette annexe au DSPP la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-contre, et qui ne sont pas déjà couvertes par la réalisation logicielle. Après l'entretien technique, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de cette annexe.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

L	Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page	
	CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	17/26]

CCP 2 - Développer la persistance des données

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet		Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique Développer des composants dans le langage d'une base de données Mettre en place une base de données Concevoir une base de données	00 h 30 mn	Avant la session de validation, le candidat choisit une réalisation logicielle dont il est l'auteur. Cette réalisation couvre la compétence « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », et au moins une autre parmi celles mentionnées ci-contre. Il rédige un dossier technique incluant : - La liste des compétences couvertes par la réalisation logicielle - Soit le cahier des charges, soit l'expression des besoins de l'application à développer ou à modifier - Les spécifications fonctionnelles - Les spécifications techniques - La réalisation - Une notice d'utilisation ou d'administration rédigée en anglais, d'une longueur d'une page au moins Le candidat présente aux évaluateurs sa réalisation logicielle à l'aide d'un support de présentation réalisé au préalable. La présentation est structurée en adaptant ce canevas au contexte de la réalisation logicielle : - Contexte de la réalisation logicielle : - Conception et codage - Présentation en anglais de la notice d'utilisation ou d'administration. - Conclusion
Questionnaire professionnel				
Entretien technique	X	Développer des composants dans le langage d'une base de données Mettre en place une base de données Concevoir une base de données	00 h 10 mn	Après la présentation, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de son dossier technique et de sa présentation.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	18/26

Modalités	Pour tout candidat	Développer des composants dans le langage d'une base de données Mettre en place une base de données Concevoir une base de données Concevoir une base de données Après l'entretien technique, les évaluate candidat sur la base de cette annexe.		Observations
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	区	Mettre en place une base de données	00 h 20 mn	Le candidat décrit dans cette annexe au DSPP la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-contre, et qui ne sont pas déjà couvertes par la réalisation logicielle. Après l'entretien technique, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de cette annexe.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 01 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	19/26

CCP 3 - Développer une application n-tiers

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	⊠ ⊠	Préparer et exécuter le déploiement d'une application Préparer et exécuter les plans de tests d'une application Développer une application de mobilité numérique Construire une application organisée en couches Collaborer à la gestion d'un projet informatique Développer des composants métier Concevoir une application	00 h 40 mn	Avant la session de validation, le candidat choisit une réalisation logicielle dont il est l'auteur. Cette réalisation couvre au moins trois compétences parmi celles mentionnées ci-contre. Il rédige un dossier technique incluant : - La liste des compétences couvertes par la réalisation logicielle - Soit le cahier des charges, soit l'expression des besoins de l'application à développer ou à modifier - Les spécifications fonctionnelles - Les spécifications techniques - La réalisation Le candidat présente aux évaluateurs sa réalisation logicielle à l'aide d'un support de présentation réalisé au préalable. La présentation est structurée en adaptant ce canevas au contexte de la réalisation logicielle : - Contexte de la réalisation - Analyse - Conception et codage - Présentation des éléments significatifs de l'interface - Conclusion
Questionnaire professionnel				
Entretien technique	☒	Préparer et exécuter le déploiement d'une application Préparer et exécuter les plans de tests d'une application Développer une application de mobilité numérique Construire une application organisée en couches Collaborer à la gestion d'un projet informatique Développer des composants métier Concevoir une application	00 h 15 mn	Après la présentation, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de son dossier technique et de sa présentation.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	20/26

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	⊠	Préparer et exécuter le déploiement d'une application Préparer et exécuter les plans de tests d'une application Développer une application de mobilité numérique Construire une application organisée en couches Collaborer à la gestion d'un projet informatique Développer des composants métier Concevoir une application	00 h 20 mn	Le candidat décrit dans cette annexe au DSPP la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-contre, et qui ne sont pas déjà couvertes par la réalisation logicielle. Après l'entretien technique, les évaluateurs questionnent le candidat sur la base de cette annexe.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 15 mn 01 h 15 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page	
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	21/26]

ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N°	CONCEPTEUR DEVELOPPEUR INFORMATIQUE	N°	Concepteur(trice) Développeur(se) Informatique
CCP	Arrêté du 12/10/2007	CCP	Arrêté du 11/02/2013
CCP 2	DEVELOPPER DES COMPOSANTS D'INTERFACE	CCP 1	Développer des composants d'interface
CCP 1	DEVELOPPER LA PERSISTANCE DES DONNEES	CCP 2	Développer la persistance des données
CCP 3	DEVELOPPER UNE APPLICATION X-TIERS	CCP 3	Développer une application n-tiers

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	22/26

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION

du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	23/26

L'ENTRETIEN FINAL

- ❖ L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
 - > La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
 - La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CDI	TP-01281	RC	02	04/03/2013	19/02/2013	24/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

